



CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE FRIBOURG STAATSRAT DES KANTONS FREIBURG



Fribourg, le 04 décembre 2009

Aux représentants des médias
accrédités auprès de la
Chancellerie d'Etat

Communiqué de presse

Le RER fribourgeois est sur les rails

Après une phase soutenue de travaux préparatoires, le Conseil d'Etat est désormais en mesure de communiquer sur le projet "RER FR", lequel sera introduit en deux étapes. Celui-ci s'achèvera dès 2014, avec la mise en service complète du RER dans le canton de Fribourg. La première étape sera réalisée en décembre 2011 avec le lancement de la nouvelle liaison ferroviaire directe Bulle – Romont – Fribourg – Berne, sous réserve de l'achèvement des travaux d'infrastructure. Trois ans plus tard, la cadence semi-horaire sera introduite sur toutes les lignes ferroviaires régionales à destination de Fribourg, notamment les lignes Fribourg – Payerne – Estavayer-le-Lac – Yverdon et Fribourg – Morat – Neuchâtel – Chiètres. Par ailleurs, la mise en service d'une liaison rapide entre La Gruyère et Palézieux sera étudiée. Avec la réalisation de ces étapes, les besoins en mobilité de la population fribourgeoise seront mieux couverts par les transports publics. Enfin, c'est un étroit partenariat entre les TPF et les CFF qui permettra ce développement de l'attractivité des transports publics.

Le Conseil d'Etat se réjouit de relever la collaboration de deux entreprises expérimentées pour la mise en œuvre du RER fribourgeois. Les Transports publics fribourgeois (TPF) et les Chemins de fer fédéraux (CFF) réalisent en commun l'un des projets phare pour les transports publics du canton de Fribourg. Le nouveau RER renforcera le positionnement du canton entre les agglomérations de Berne et de Lausanne. D'autre part, l'attrait du train sera conforté en tant que moyen de transport essentiel pour relier entre elles les agglomérations du canton.

L'élément essentiel du projet est constitué par la nouvelle liaison ferroviaire directe Bulle – Romont – Fribourg – Berne. Celle-ci permettra d'intégrer de la meilleure des façons la région de Bulle dans le réseau ferroviaire suisse. Les communes riveraines entre Bulle et Romont seront également desservies par une nouvelle offre de transport par bus. Cette mesure vise à améliorer l'accès de celles-ci au réseau de transport public grâce à des cheminements raccourcis. L'actuelle ligne directe de bus Fribourg-Bulle sera donc supprimée avec la mise en service du RER fribourgeois.

Le programme ambitieux prévoit l'introduction de la nouvelle liaison ferroviaire pour décembre 2011, sous réserve de la réalisation des améliorations nécessaires de l'infrastructure.

Dès décembre 2014, le RER fribourgeois sera complété par la mise en exploitation de la cadence semi-horaire sur toutes les lignes desservant le centre cantonal. Cette amélioration de l'offre exigera des travaux visant à l'adaptation des installations ferroviaires.

Pour assurer le confort et la sécurité des passagers, un matériel roulant moderne sera mis en service sur le RER fribourgeois.

Afin de réduire la durée des trajets au départ de Bulle en direction de Lausanne, le Conseil d'Etat demande que soient examinées l'opportunité et la faisabilité d'une nouvelle liaison rapide La Gruyère – Bulle – Châtel-St-Denis – Palézieux.

La mise en place du RER fribourgeois induira des investissements uniques et des frais d'exploitation plus élevés. Sur le tronçon Bulle – Romont en particulier, il s'agira de procéder à des adaptations de l'infrastructure et des installations techniques. Les coûts supplémentaires annuels pour l'exploitation du RER fribourgeois seront, une fois le projet entièrement achevé à fin 2014, de l'ordre de 15 millions de francs. Après déduction des subventions de la Confédération, le canton devra encore assumer 43% de ces coûts additionnels, soit environ 6.5 millions de francs.

Des partenaires expérimentés réalisent le RER fribourgeois

En leur qualité de partenaire multimodal et local, les TPF apportent leur savoir-faire spécifique lié à la fourniture des prestations de transports publics dans le canton de Fribourg. Le deuxième partenaire, les CFF, est le numéro un en Suisse des transports de personnes par le rail.

Suite au déplacement de CFF Cargo à Bâle, les CFF se sont engagés envers le Conseil d'Etat à fournir leur soutien au projet du RER fribourgeois. De leur côté, les TPF exécutent, dans le cadre de cette coopération, l'un des principaux objectifs que s'est fixé le Conseil d'Etat, soit la participation active à l'élaboration du projet RER FR.

Les TPF et les CFF conservent leurs concessions, ainsi que leurs responsabilités respectives, notamment vis-à-vis de leurs collaborateurs. La variante prévoyant la création d'une société nouvelle chargée de réaliser le RER n'a pas été retenue, puisque c'est la voie du partenariat qui a été privilégiée. Le Conseil d'Etat avec l'assentiment du Conseil d'Administration des TPF a la ferme volonté d'ouvrir le capital-actions des TPF aux CFF. C'est la raison pour laquelle ils ont déposé une demande à la Confédération visant à ce que cette dernière cède sa participation minoritaire à ce capital-actions (22%) en faveur des CFF.

Les deux entreprises conservent leur indépendance par la convention de collaboration opérationnelle. Cette forme de collaboration permet des synergies dans l'offre de prestations interentreprises, comme dans la gestion du matériel roulant.

La réalisation du projet relève de la responsabilité des TPF.

Fribourg, le 4 décembre 2009

Annexe

Plan réseau du RER fribourgeois

Informations

Beat Vonlanthen, Conseiller d'Etat, Président de la délégation « RER FR »

Christian Castella, TPF, Président du Conseil d'administration

Communication CFF, Service des médias